

Projet d'ombrières agrivoltaïques d'Angrie

Dossier de demande d'examen au cas par cas

Synthèse des incidences et mesures



Contexte

Le site d’implantation du projet d’ombrières agrivoltaïques est localisé sur la commune de Angrie, dans le département du Maine-et-Loire (49), au sein de la région Pays de la Loire. Il est localisé au lieu-dit l’Aubinaie, à l’est de la commune d’Angrie, au nord du bourg.

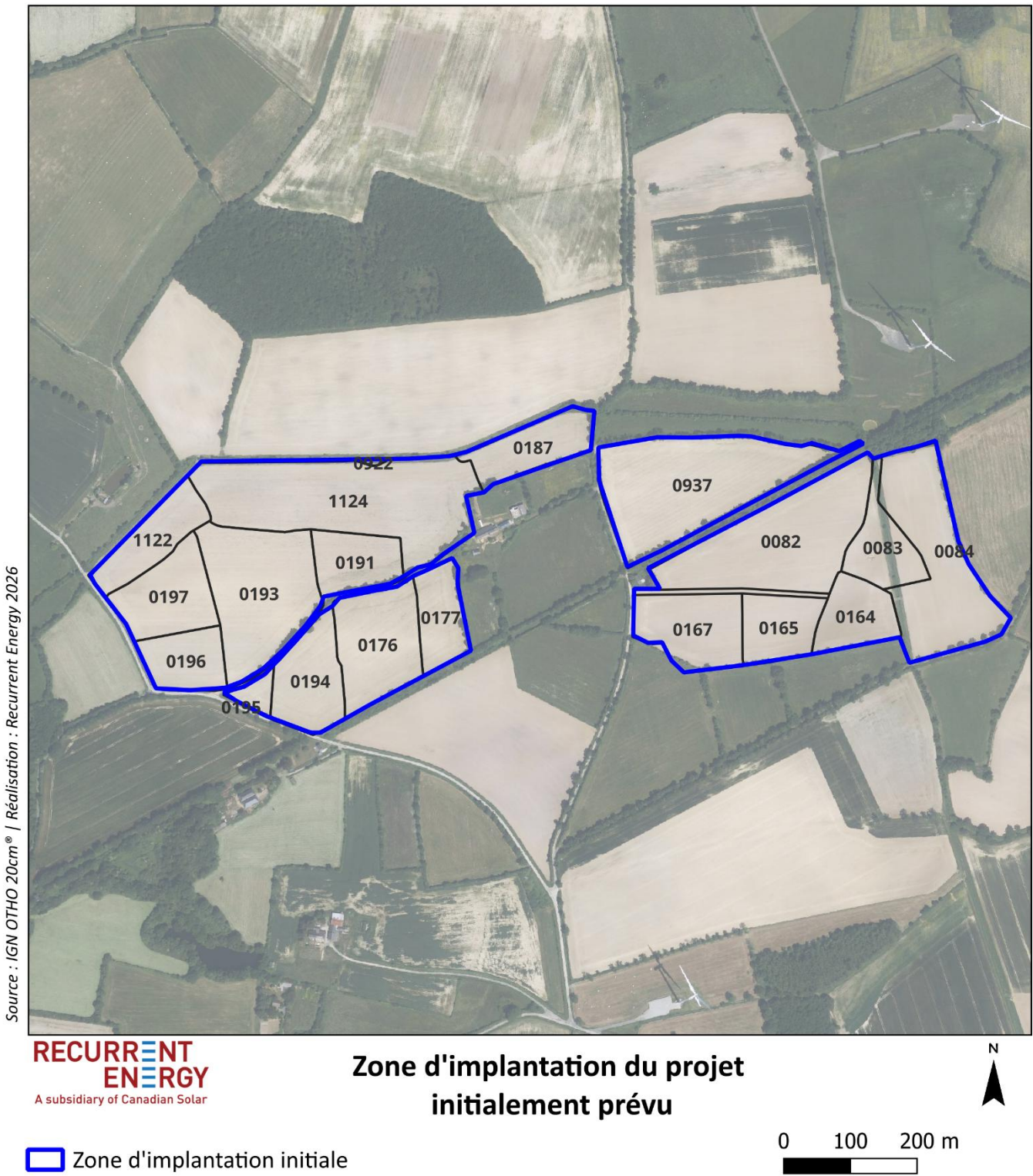
Les parcelles affectées au projet appartiennent à la famille LEGENDRE, qui possède actuellement six exploitations différentes. Dans le cadre du projet, ce sont l’EARL Bovine Legendre (gérée à part égale par le fils Antoine LEGENDRE et ses parents) et l’EARL Legendre (gérée par les parents uniquement) qui sont concernées. Leur activité est aujourd’hui tournée vers l’élevage bovins et porcins ; cet atelier porcin est géré uniquement par les parents et il ne sera pas conservé lorsqu’ils partiront à la retraite. En effet, le fils souhaite privilégier la pérennisation et le développement de son atelier bovin. Actuellement, les parcelles du projet qui ont été étudiées sont dédiées à de la grande culture (maïs grain et ensilage) et ne sont pas clôturées ; Antoine Legendre souhaite réorienter ces parcelles en pâtures à bovins.

Le projet agrivoltaïque d’Angrie a déjà fait l’objet d’une étude d’impact dans sa configuration initiale, qui portait sur une emprise clôturée de 33,5 hectares (Cf. Cartes ci-contre et page suivante) pour une puissance installée de 11,3 MWc.

À la suite des échanges menés avec les collectivités territoriales et les services instructeurs, le projet a été fortement réduit et recentré sur un secteur présentant des enjeux environnementaux plus faibles. Dans sa configuration actuelle, il ne s’étend plus que sur une emprise totale clôturée d’environ 13,7 hectares divisés en 6,3 ha clôturés pour les aménagements prévus et 7,4 ha sans aménagements et seulement destinés au pâturage. La surface projetée au sol des panneaux sera de 1,67 hectare (Cf. Carte page suivante).

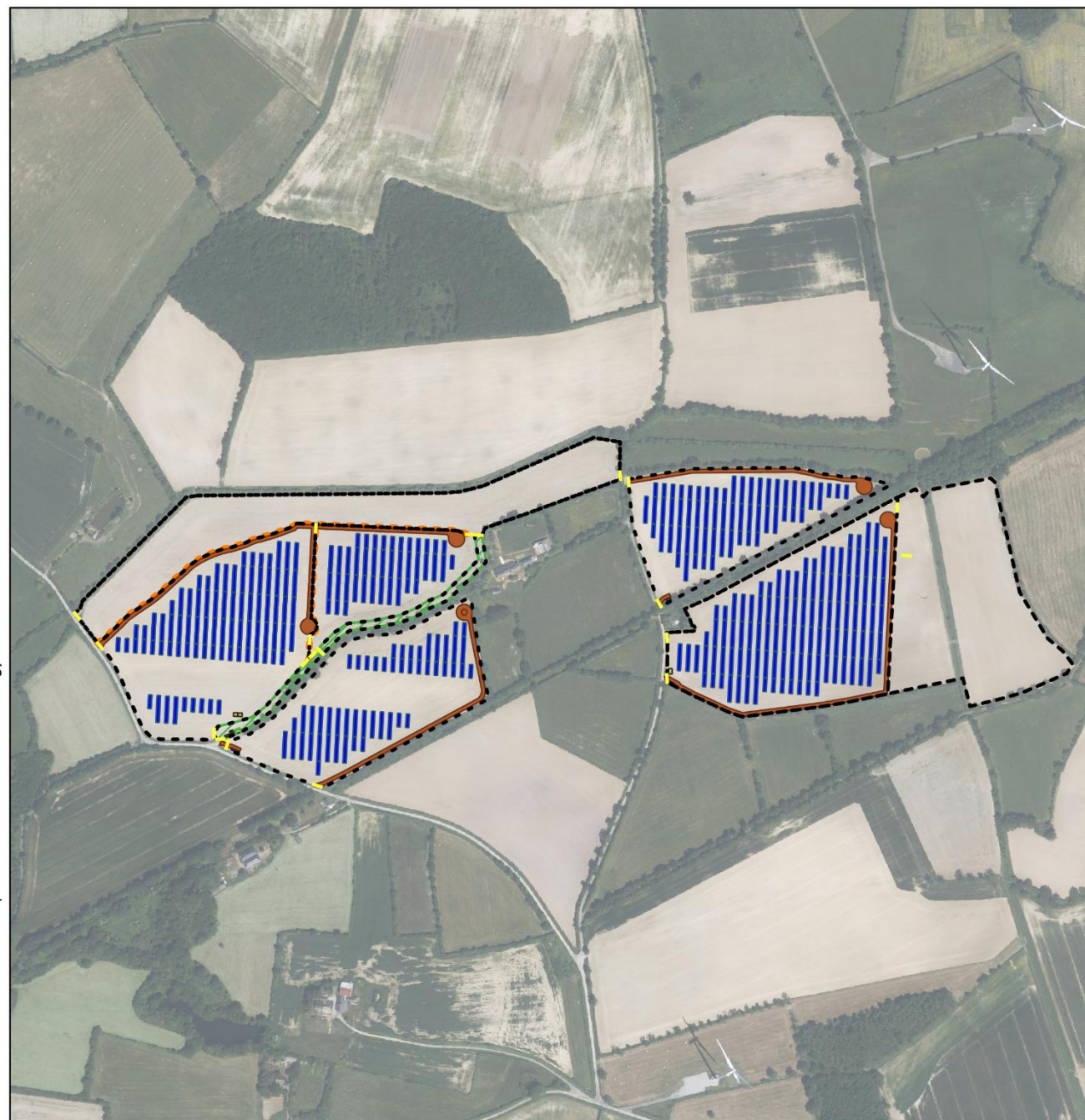
Par ailleurs, le projet d’ombrières agrivoltaïques contribuerait à diminuer la pression phytosanitaire sur l’exploitation grâce à l’augmentation de la surface en prairies permanentes.

Le présent document synthétise des incidences résiduelles du projet sur l’environnement et le paysage.



Carte 1 : Zone d'implantation du projet initialement prévu

Source : IGN OTHO 20cm® | Réalisation : Recurrent Energy 2026



**RECURRENT
ENERGY**
A subsidiary of Canadian Solar

Projet initial

0 100 200 m

Aménagements

- | | |
|-------------------------|--------------------------------|
| Local de stockage | Voie SDIS |
| Panneaux PV | Coulloir de circulation bétail |
| Poste de livraison | Portail |
| Poste de transformation | Clôture agricole fixe |
| Réserve incendie | Clôture amovible |

Carte 2 : Projet initial

Source : IGN OTHO 20cm® | Réalisation : Recurrent Energy 2026



**RECURRENT
ENERGY**
A subsidiary of Canadian Solar

Projet retenu

0 75 150 m

Aménagements

- | | |
|-------------------------|--------------------------------|
| Conteneurs BESS | Voie SDIS |
| Local de stockage | Coulloir de circulation bétail |
| Panneaux PV | Portail |
| Poste de transformation | Clôture agricole fixe |
| Réserve incendie | Clôture amovible |

Carte 3 : Projet retenu

Synthèse des incidences sur le milieu naturel

La conception du projet d’ombrières agrivoltaïques a été menée de manière à éviter l’ensemble des secteurs présentant des enjeux écologiques. L’implantation retenue se concentre exclusivement sur des parcelles actuellement cultivées, auxquelles l’état initial a attribué un niveau d’enjeu écologique très faible.

Les haies, boisements, fourrés, lisières et autres habitats favorables à la faune seront intégralement conservés. Les secteurs aquatiques ou humides ainsi que les éventuels cours d’eau et leurs zones tampons seront également exclus de l’emprise du projet. Les distances de recul préconisées dans l’état initial seront respectées afin de préserver le fonctionnement écologique de ces milieux et de limiter les risques de dégradation pendant les phases de chantier et d’exploitation.

La surface clôturée de la centrale agrivoltaïque représentera environ 8 hectares. Cette emprise sera entièrement localisée sur des milieux agricoles actuellement cultivés, régulièrement remaniés et présentant une diversité floristique et une capacité d’accueil pour la faune relativement limitées. Le projet ne générera ainsi aucune destruction directe d’habitat naturel ou semi-naturel présentant un enjeu écologique notable.

Cette démarche d’évitement permet notamment de maintenir les principaux éléments structurant la trame écologique locale. Les haies, lisières et boisements continueront d’assurer leurs fonctions de déplacement, de refuge, d’alimentation et de reproduction pour la faune. La mise à distance des installations limitera également les perturbations susceptibles d’affecter les espèces fréquentant ces milieux.

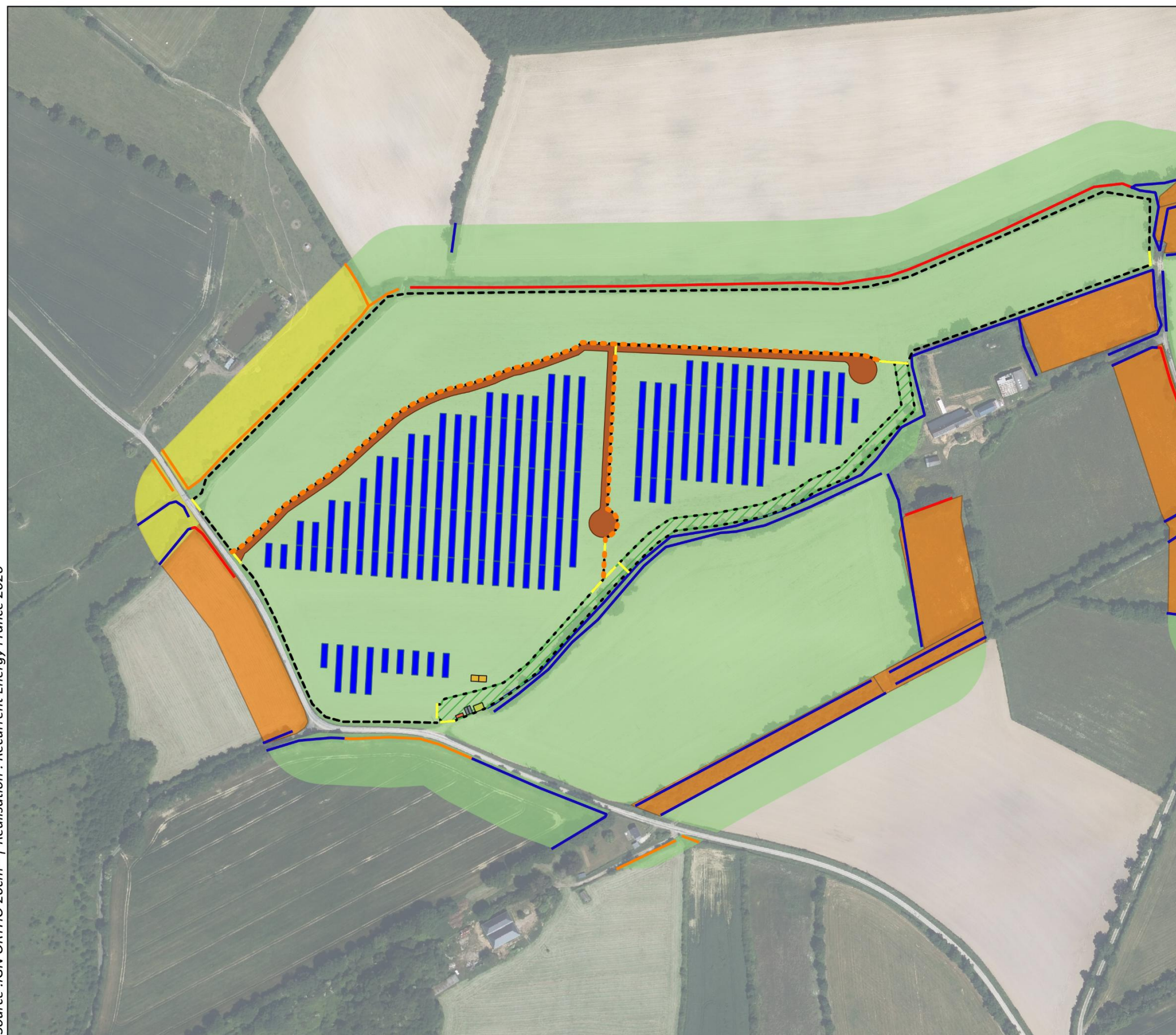
L’implantation retenue répond donc pleinement aux principales préconisations formulées à l’issue de l’état initial environnemental. Elle permet de concentrer les aménagements sur les secteurs les moins sensibles du site et de réduire à la source les incidences potentielles du projet sur les habitats naturels, la flore et la faune.

Tableau 1 : Synthèse des impacts bruts et résiduels sur le milieu naturel

Synthèse des impacts bruts et résiduels sur le milieu naturel						
Thème	Phase	Description de la nature et de l'importance de l'effet	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures d'accompagnement et modalités de suivi
Habitats naturels et flore	Chantier	- Destruction ou altération de quelques centaines de mètres carrés d'habitats agricoles ouverts à faibles enjeux - Risque d'impacts directement liés aux travaux (écrasement de la végétation, tassement des sols, apports et/ou dispersion d'espèces exotiques envahissantes, etc.)	Très faible	- Mesure 24 : Adaptation des engins de chantier - Mesure 25 : Limitation du risque d'installation et de prolifération de plantes invasives	Très faible (Non significatif)	<u>Accompagnement</u> Mesure 28 : Gestion agricole extensive de la végétation prairiale au sein du parc Mesure 18 de plantation et de gestion des haies
	Exploitation	- L'ensemble des cultures céréalières au sein du parc (environ 33,51 ha) converties en prairies pâturées - Altération de la végétation prairiale (incluant les prairies converties) sous les panneaux (modification des conditions hydriques et lumineuses sous 5 ha)	Positif	-	Positif	<u>Modalités de suivi</u> - Suivi environnemental du chantier - Suivi écologique post-implantation
Continuités écologiques	Chantier et exploitation	- Fragmentation des habitats par l'installation d'une clôture étanche au passage de la faune	Faible	- Mesure 26 : Mise en place de clôtures adaptées à la circulation de la petite faune terrestre	Très faible (Non significatif)	<u>Modalités de suivi</u> - Suivi environnemental du chantier - Suivi écologique post-implantation
Zones humide	Chantier et exploitation	- Reconversion des cultures céréalières en prairie pâturées (environ 33,51 ha), potentiellement plus favorable sur l'aspect fonctionnel de la zone humide	Positif	-	Positif	- <u>Modalités de suivi</u> - Suivi environnemental du chantier - Suivi écologique post-implantation
Avifaune	Chantier	Risque de mortalité, de dérangement, d'échec de reproduction Faible perte d'habitats de reproduction et d'alimentation, les habitats de substitution sont bien représentés à proximité	Modéré	- Mesure 22 : Adaptation du calendrier des travaux vis-à-vis des périodes sensibles pour la faune	Faible (Non significatif)	<u>Accompagnement</u> Mesure 28 : Gestion agricole extensive de la végétation prairiale au sein du parc Mesure 18 de plantation et de gestion des haies
	Exploitation	- Conversion des cultures céréalières en prairie pâturées (environ 33,51 ha), plus favorable à la reproduction de l'Alouette lulu et à l'alimentation d'une grande partie des espèces à enjeu recensées	Positif	- Mesure 27 : Programmation des interventions humaines en dehors des périodes sensibles pour la faune	Positif (conversion des cultures en prairies)	<u>Modalités de suivi</u> - Suivi environnemental du chantier - Suivi écologique post-implantation
		- Altération de l'habitat pour l'Alouette lulu par le recouvrement des tables photovoltaïques, les habitats de substitution sont bien représentés à proximité - Dérangement dû aux interventions techniques - Risque de mortalité par le pâturage bovin intensif	Faible		Très faible (Non significatif)	

Synthèse des impacts bruts et résiduels sur le milieu naturel						
Thème	Phase	Description de la nature et de l'importance de l'effet	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures d'accompagnement et modalités de suivi
Chiroptères	Chantier	- Dérangement par le bruit et les lumières des travaux en période favorable	Faible	- Mesure 22 : Adaptation du calendrier des travaux vis-à-vis des périodes sensibles pour la faune	Non significatif	<u>Accompagnement</u> Mesure 28 : Gestion agricole extensive de la végétation prairiale au sein du parc Mesure 18 de plantation et de gestion des haies <u>Modalités de suivi</u> - Suivi environnemental du chantier - Suivi écologique post-implantation
	Exploitation	- Reconversion des cultures céréalières en prairie pâturées (environ 33,51 ha), potentiellement plus favorables à l'alimentation des chiroptères	Nul	- Maintien de la trame noire existante (préconisation)	Non significatif	
		- Altération des zones de déplacements et de chasse (couverture des milieux de culture par les panneaux photovoltaïques)	Nul		Non significatif	
Mammifères « terrestres »	Chantier	- Risque de dérangement, voire de mortalité durant les travaux	Modéré	- Mesure 2 : Suivre et contrôler le management environnemental du chantier (responsable indépendant) - Mesure 22 : Adaptation du calendrier des travaux vis-à-vis des périodes sensibles pour la faune - Mesure 23 : Limitation des risques de mortalité de la faune terrestre au sein de l'emprise des travaux - Mesure 24 : Adaptation des engins de chantier - Mesure 26 : Mise en place de clôtures adaptées à la circulation de la petite faune terrestre - Mesure 27 : Programmation des interventions humaines en dehors des périodes sensibles pour la faune	Très faible (Non significatif)	<u>Accompagnement</u> Mesure 28 : Gestion agricole extensive de la végétation prairiale au sein du parc Mesure 18 de plantation et de gestion des haies <u>Modalités de suivi</u> - Suivi environnemental du chantier - Suivi écologique post-implantation
	Exploitation	- Reconversion des cultures céréalières en prairie, d'un intérêt écologique plus important pour une grande partie des espèces concernées - Risque de dérangement, voire de mortalité durant les interventions techniques - Rupture de continuités écologiques liée à la clôture	Faible		Très faible (Non significatif)	
Reptiles	Chantier	- Risque de dérangement, voire de mortalité durant les travaux	Modéré		Très faible (Non significatif)	
	Exploitation	- Reconversion des cultures céréalières en prairie, d'un intérêt écologique plus important pour une grande partie des espèces concernées - Ombrage de la végétation par les tables photovoltaïques (impact sur la thermorégulation des reptiles) - Risque de dérangement, voire de mortalité durant les interventions techniques - Rupture de continuités écologiques liée à la clôture	Faible		Très faible (Non significatif)	
Amphibiens	Chantier	- Risque de dérangement, voire de mortalité durant les travaux	Modéré		Très faible (Non significatif)	
	Exploitation	- Reconversion des cultures céréalières en prairie, d'un intérêt écologique plus fort pour une grande partie des espèces recensées - Risque de dérangement, voire de mortalité durant les interventions techniques - Rupture de continuités écologiques liée à la clôture	Faible		Très faible (Non significatif)	
Entomofaune	Chantier	- Risque de dérangement, voire de mortalité durant les travaux	Faible		Très faible (Non significatif)	
	Exploitation	- Reconversion des cultures céréalières en prairie, d'un intérêt écologique plus important pour une grande partie des espèces concernées - Ombrage de la végétation par les tables photovoltaïques (altération de l'habitat pour les insectes) - Risque de dérangement, voire de mortalité durant les interventions techniques	Faible		Très faible (Non significatif)	

Source :IGN ORTHO 20cm® / Réalisation : Recurrent Energy France 2026



**RECURRENT
ENERGY**
A subsidiary of Canadian Solar

Synthèse des enjeux écologiques et aménagements du projet

0 75 150 m

Niveau d'enjeu (surfacique)

- Très faible
- Faible
- Modéré
- Modéré

Niveau d'enjeu (linéaire)

- Modéré
- Fort
- Très fort

Aménagements

- Conteneurs BESS
- Local de stockage
- Panneaux PV
- Poste de transformation
- Réserve incendie
- Voie SDIS
- Couloir de circulation bétail
- Portail
- Clôture agricole fixe
- Clôture amovible

Milieu humain - Contraintes et servitudes techniques

Le projet d’ombrières agrivoltaïques se situe en zone A du PLUi Anjou Bleu Communauté. L’aménagement du projet est compatible avec ce zonage.

La parcelle retenue se situe au sein d’un milieu rural dominé par des exploitations agricoles. Une route communale et un chemin longent la parcelle, respectivement à l’ouest et au sud de celle-ci.

Plusieurs réseaux sont présents sur la zone d’implantation potentielle. Les aménagements du projet retenu évitent la canalisation de gaz et sa zone tampon. La ligne aérienne HTA sera dévoyée pour pouvoir implanter les structures photovoltaïques et les réseaux d’eau potable et de télécommunication longeant les routes seront également évités.

Concernant les nuisances et les incidences sur le milieu humain le tableau page suivante résume les mesures et les incidences résiduelles du projet sur cette thématique.

Tableau 2 : Synthèse des impacts bruts et résiduels sur le milieu humain

Synthèse des impacts bruts et résiduels sur le milieu humain							
Thème	Phase	Sensibilité du milieu	Description de la nature et de l’importance de l’effet	Type d’effet	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction	Impact résiduel
Retombées économiques	Chantier	Favorable	Prestations confiées à des entreprises locales / Création d’emplois localement	Positif / temporaire	Modéré	Sans objet	Modéré
	Exploitation	Favorable	Revenus fiscaux, location des terrains, entretien, maintenance, etc.	Positif / long terme	Modéré	Sans objet	Modéré
Environnement acoustique	Chantier	Faible	Nuisances sonores dues à la circulation et à l’usage des engins de chantier et à la circulation des camions de transport	Négatif / temporaire / réversible	Modéré	Mesure 10 : Adapter le chantier à la vie locale	Faible
	Exploitation	Très faible	Émissions sonores du parc photovoltaïque (trackers et locaux techniques) et de l’activité agricole (troupeau de bovins et fauche 1 à 2 fois par an)	Négatif / long terme / réversible	Faible	Sans objet	Faible
Effets d’optique	Chantier	-	Pas d’effet	-	Nul	Sans objet	Nul
	Exploitation	-	Réflexions au niveau des structures des tables (les trackers, mobiles, suivent le soleil et sont orientés vers le ciel, soit totalement à l’horizontal quand les bovins sont présents)	Négatif / long terme / réversible	Très faible	Sans objet. La Mesure 18 permettant de renforcer les linéaires de haies en bord de parcelle permettra d’atténuer ce phénomène.	Très faible
Usages du sol	Chantier	Modérée	Perturbation temporaire des usages agricoles	Négatif / temporaire / réversible	Faible	Sans objet	Faible
	Exploitation	Modérée	Passage de parcelles en culture vers un usage multifonctionnel des sols combinant pâturage bovin tournant et production d’électricité photovoltaïque	Négatif / long terme / réversible	Modéré	Mesure 14 : Assurer la compatibilité entre le projet agricole et le projet photovoltaïque	Très faible
Servitudes et contraintes	Chantier et exploitation	Électricité : modéré en chantier et très faible en exploitation	Risque de dégradation de réseaux (ligne électrique aérienne passant au sein de la zone de projet avec présence de poteaux, lignes de télécommunication passant le long des routes dans l’AEI, canalisation de gaz passant dans le site, canalisation d’eau potable passant en limite extérieure de la zone d’étude)	Négatif / temporaire / réversible	Fort en chantier et très faible en exploitation	Mesure 11 : Déclarer les travaux auprès des gestionnaires de réseaux Mesure 12 : Prévoir le dévoiement d’une ligne électrique aérienne en concertation avec Enedis Mesure 13 : Réaliser les travaux en concertation avec GRTGaz	Très faible
		Télécommunication : modéré en chantier et très faible en exploitation			Fort en chantier et nul en exploitation		Nul à très faible
		Gaz naturel : Très fort			Très fort en chantier et fort en exploitation		Très faible
		Alimentation en eau potable : modéré en chantier et très faible en exploitation			Fort en chantier et nul en exploitation		Nul à très faible

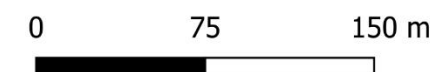
Synthèse des impacts bruts et résiduels sur le milieu humain							
Thème	Phase	Sensibilité du milieu	Description de la nature et de l'importance de l'effet	Type d'effet	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel
		Infrastructures de transport : nulle			Nul		Nul
Patrimoine culturel	Chantier	Nulle	Aucun monument historique, aucun site classé ou inscrit et aucun site patrimonial remarquable ne concernent le projet d'Angrie	-	Nul	Sans objet	Nul
Vestiges archéologiques	Chantier	Modérée	Risque de dégradation ou de destruction de vestiges archéologiques non connus à ce jour	Négatif / long terme / irréversible	Faible	Absence de vestiges connus sur le site Mesure 15 : Déclarer toute découverte archéologique fortuite	Très faible
Risques technologiques	Chantier et exploitation	Nulle	Risque de dégradation d'une canalisation de transport de gaz	Négatif / permanent / irréversible	Fort	Mesure 11 : Déclarer les travaux auprès des gestionnaires de réseaux Mesure 13 : Réaliser les travaux en concertation avec GRTGaz	Très faible
Qualité de l'air	Chantier	Faible	Risque de dégagement de poussières, émissions de gaz à effet de serre et de pollutions atmosphériques	Négatif / temporaire / faible probabilité	Faible	Sans objet	Faible
	Exploitation	Favorable	Moindre pollution atmosphérique par rapport à une centrale thermique au charbon	Positif / long terme	Fort		Fort
Déchets	Chantier et exploitation	-	Huiles usagées, déchets verts, ordures ménagères et DIB	Négatif / temporaire / en partie recyclable	Modéré	Mesure 9 : Mettre en place un plan de gestion des déchets	Faible
	Démantèlement	-	Déchets métalliques, déchets de construction et de démolition, déchets photovoltaïques, déchets plastiques	Négatif / temporaire / en partie recyclable	Modéré	Mesure 9 : Mettre en place un plan de gestion des déchets	Faible
Santé	Chantier	-	Risque d'accident (très faible), risques d'effets sanitaires liés à l'ingestion ou l'inhalation de poussières ou de polluants (pollution accidentelle, gaz d'échappement, etc.) faible, émissions sonores liées à l'utilisation des engins (modéré pour les proches habitations), risque de dissémination d'Ambroisie (très faible)	Négatif / temporaire / faible probabilité	Jusqu'à modéré	Respect des normes de sécurité et de construction Mesure 1 : Mettre en place un Management environnemental du chantier (maître d'ouvrage) Mesure 2 : Suivre et contrôler le management environnemental du chantier (responsable indépendant) Mesure 5 : Mettre en œuvre une démarche de maîtrise des risques de la pollution des eaux et des sols en phase chantier Mesure 10 : Mettre en place un plan de gestion des déchets Mesure 10 : Adapter le chantier à la vie locale Mesure 16 : Contrôler la dissémination du pollen d'Ambroisie	Jusqu'à faible
	Exploitation	-	Pollution atmosphérique évitée	Positif / long terme	Fort	Sans objet	Fort
		-	Risque d'accident (faible) et de choc électrique (très faible), risque d'effets sanitaires liés à l'inhalation de SF6 (très faible), émissions sonores (faibles), effets liés aux champs électromagnétiques (nuls)	Négatif / peu probable	Jusqu'à faible	Mesure 6 : Mettre en œuvre une démarche de maîtrise des risques de pollution des eaux et des sols en phase exploitation Mesure 10 : Installations aux normes de sécurité en vigueur Accès interdit au public, affichage	Très faible

Source : IGN ORTHO 20cm®; GRT Gaz, ENEDIS | Réalisation : Recurrent Energy France 2026



**RECURRENT
ENERGY**
A subsidiary of Canadian Solar

Contraintes techniques sur l'emprise du projet



- Canalisation de gaz
- Canalisation d'eau potable
- Réseau TDF
- Réseau électrique**
- Ligne HTA aérienne
- Ligne BT aérienne
- Poteau électrique
- Aménagements**
- Conteneurs BESS
- Local de stockage
- Panneaux PV
- Poste de transformation
- Réserve incendie
- Voie SDIS
- Couloir de circulation bétail
- Portail
- Clôture agricole fixe
- Clôture amovible

Synthèse des incidences sur le paysage et le patrimoine

Peu d’incidences sur le paysage ou le patrimoine liées à l’aménagement du parc agrivoltaïque sont attendues.

Depuis le périmètre éloigné, le parc agrivoltaïque s’inscrivant au sein d’un réseau bocager, les points de vue lointains sont rares. Dans un périmètre plus proche autour du projet, des visibilitées pourraient apparaitre depuis le hameau de l’Aubinaie. Les haies seront densifiées à cet endroit afin de masquer le projet. Les plantations d’essences locales (Aubépine, Prunellier, Prunier, Noisetier, Cornouiller, Fusain, etc.) auront lieu dès la fin du chantier. Le poste de livraison positionné en entrée de site (partie visible) sera peint d’une teinte verte (RAL 6003). Les autres locaux techniques seront peints dans la même teinte. Les portes et grilles métalliques seront peintes dans une teinte verte. La clôture sera maintenue par des poteaux en bois. Ces derniers s’intègrent mieux dans le paysage rural que les poteaux métalliques, étant moins agressifs visuellement. L’utilisation du bois vient également renforcer la cohérence entre le projet et ses aménagements, et l’activité agricole dans un cadre rural. *Des photomontages du projet seront réalisés et joints au dossier de permis de construire.*

Tableau 3 : Synthèse des impacts bruts et résiduels sur le paysage et le patrimoine

Synthèse des impacts bruts et résiduels sur le paysage et le patrimoine							
Thème	Phase		Sensibilité	Description de la nature et de l’importance de l’effet	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction	Impact résiduel
Lieux de vie	Chantier et exploitation	AEE	1 très faible	Projet visible depuis les franges nord d’Angrie.	1 très faible	-	1 très faible
			2 nulles	Aucune relation visuelle avec Candé et Loiré en raison du contexte bocager.	2 nuls	-	2 nuls
		AER/AEI	2 fortes	Perceptions directes sur le projet.	1 fort	Mesure 17, Mesure 18, Mesure 19, Mesure 20, Mesure 21	1 modéré (Hameau de l’Aubinaie)
			1 faible	Visibilité sur le projet, en partie limitée par la végétation.	1 faible		1 très faible
			7 très faibles	Visibilités sur la partie haute des tables.	7 très faibles		17 nuls
			10 nulles	Aucune relation visuelle en raison du contexte bocager.	10 nuls		
Axes de communication	Chantier et exploitation	AEE	2 très faibles	Projet visible de manière intermittente à l’approche de l’AER depuis la D923.	1 très faible	-	1 très faible
			2 nulles	Aucune relation visuelle depuis les D963, D771 et D163 en raison du contexte bocager.	3 nuls	-	3 nuls
		AER	1 très faible	Quelques rares visibilitées intermittentes et très partielles depuis la D923.	1 très faible	-	1 très faible
Effets cumulés	Chantier et exploitation	AEE	7 nulles	Pas de visibilitées conjointes.	7 nuls	-	7 nuls
		AER/AEI	1 forte	Covisibilité entre le parc éolien et le projet d’Angrie lorsque ce dernier est visible.	1 fort	Mesure 18, Mesure 19	1 modéré
Patrimoine protégé et/ou reconnu	Chantier et exploitation	AEE	1 très faible	Visibilités depuis les étages du Moulin à vent dit le Moulin Neuf.	1 très faible	-	1 très faible
			4 nulles	Aucune relation visuelle en raison du contexte bocager.	4 nuls	-	4 nuls
Tourisme	Chantier et exploitation	AEE	1 très faible	Visibilités à l’approche de l’AER.	1 très faible	-	1 très faible
			3 nulles	Aucune relation visuelle en raison du contexte bocager et du bâti.	3 nuls	-	3 nuls
		AER	1 faible	Visibilités filtrées voire masquées par les haies depuis une grande partie du sentier.	1 faible	-	1 faible

Synthèse des incidences sur le milieu physique

Aucune incidence particulière n’est à prévoir sur le milieu physique. Un captage d’eau potable se situe à quelques kilomètres de la zone d’étude. Le passage de la parcelle en prairie en remplacement de la culture intensive et l’arrêt des intrants améliorera sensiblement la qualité des eaux s’infiltrant dans la nappe présente. Les mesures nécessaires seront mises en place pour éviter toute pollution du sol et du sous-sol en phase chantier et en lors du démantèlement.

Tableau 4 : Synthèse des impacts bruts et résiduels sur le milieu physique

Synthèse des impacts bruts et résiduels sur le milieu physique							
Thème	Phase	Sensibilité du milieu	Description de la nature et de l'importance de l'effet	Type d'effet	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel
Sous-sols	Chantier	Faible	Atteinte des premiers horizons géologiques par les pieux insérés dans le sol (si sol peu profond). Faible emprise, dispersion et profondeur réduite	Négatif / permanent / irréversible	Très faible	Sans objet	Très faible
	Exploitation	Très faible	Pas d'effet	-	Nul	Sans objet	Nul
Sols	Chantier	Faible	Ornières et tassements créés par les engins, creusement de fouille pour le poste de livraison et les trois postes de transformation (soit 118,8 m³), de tranchées pour les câbles électriques (2 572 m³), fondations pour les structures et les poteaux de la clôture. Décapage du sol pour poser les deux réserves incendies	Négatif / temporaire et long terme / réversible	Modéré	Mesure 1 : Mettre en place un Management environnemental du chantier (maître d'ouvrage) Mesure 2 : Suivre et contrôler le management environnemental du chantier (responsable indépendant) Mesure 4 : Limiter la modification des sols durant le chantier	Faible
	Exploitation	Faible	Pâturage bovin, passage d’engins agricoles pour la fauche des refus une à deux fois par an, faible fréquence de passage pour la maintenance ou la sécurité	Négatif / permanent / réversible	Très faible	Sans objet	Très faible
Relief	Chantier	Très faible	Pas de terrassements notables, quelques surfaçages pourraient être ponctuellement nécessaires	Négatif / temporaire / réversible	Très faible	Sans objet	Très faible
	Exploitation	Nulle	Pas d'effet	-	Nul	Sans objet	Nul
Eaux souterraines et superficielles	Chantier	Modérée	Tassement des sols par la circulation d’engins et la pose des pieux des structures et des piquets de la clôture, imperméabilisation au droit des bâtiments de la base vie, risques d’érosion par le creusement de fouilles pour le poste de livraison et pour les postes transformateurs, la création de tranchées. Risque d’impact sur les fossés Risque de pollution par hydrocarbures, huiles et matières en suspension	Négatif / temporaire et long terme / réversible	Modéré	Mesure 1 : Mettre en place un Management environnemental du chantier (maître d'ouvrage) Mesure 2 : Suivre et contrôler le management environnemental du chantier (responsable indépendant) Mesure 4 : Limiter la modification des sols durant le chantier Mesure 5 : Mettre en œuvre une démarche de maîtrise des risques de la pollution des eaux et des sols en phase chantier Mesure 7 : Maintenir la continuité des écoulements des eaux Mesure 9 : Mettre en place un plan de gestion des déchets	Faible
	Exploitation	Faible	Tassement et imperméabilisation des sols pour les postes de transformation, de livraison, les conteneurs de stockage, les réserves incendie et les pieux des structures (total de 113 m²), modification de l'infiltration des eaux au droit des pistes (matériau perméable), effet « splash » favorisant l'érosion, modification des apports de pluie au sol, risque de pollution (huiles des transformateurs)	Négatif / long terme / réversible	Très faible	Mesures de conception favorisant l’écoulement des eaux pluviales (espacement entre les modules, entre les rangées de modules) Mesure 6 : Mettre en œuvre une démarche de maîtrise des risques de pollution des eaux et des sols en phase exploitation Mesure 9 : Mettre en place un plan de gestion des déchets	Nul à très faible
Climat	Chantier	Faible	Rejet de gaz à effet de serre et polluants liés au chantier, procédés de fabrication et engins	Négatif / temporaire / irréversible	Faible	Sans objet	Faible
	Exploitation	Favorable	Rejet de gaz à effet de serre et polluants évités par la production d'électricité à partir du rayonnement solaire	Positif / permanent	Fort	Sans objet	Fort
			Modifications très localisées des températures aux abords immédiats des panneaux photovoltaïques	Négatif ou Positif / long terme / réversible	Très faible	Sans objet	Très faible

Synthèse des impacts bruts et résiduels sur le milieu physique							
Thème	Phase	Sensibilité du milieu	Description de la nature et de l'importance de l'effet	Type d'effet	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel
Risques naturels	Chantier	Nulle à très faible	Risque de dégradation de la construction en raison de mouvements de terrain, de remontées de nappe, de phénomènes climatiques extrêmes ou de la propagation d'un incendie	Négatif / peu probable	Jusqu'à modéré	Respect des normes de construction permettant la résistance à ces conditions extrêmes Mesure 3 : Réaliser une étude géotechnique avant travaux	Faible
	Exploitation	Nulle à très faible	Risque de dégradation de l'installation en raison de mouvements de terrain, de remontées de nappe, du risque incendie et de phénomènes climatiques extrêmes (vent, gel, grêlons, etc.)	Négatif / peu probable	Jusqu'à modéré	Confinement des transformateurs et autres appareillages électriques dans des locaux parfaitement hermétiques Mesure 8 : Mettre en œuvre des mesures de prévention et de lutte contre l'incendie	Faible
Raccordement externe	Exploitation	-	Déblaiement et remblaiement pouvant modifier l'organisation des structures superficielles du sol, destruction de la couverture végétale, risque de pollution vers le sol	Négatif / temporaire / réversible	Modéré	Travaux réalisés le long des accotements des routes, tranchées comblées rapidement après la pose des câbles. En cas de traversée de cours d'eau, le raccordement passera dans les tabliers des ponts existants ou dans des busages existants.	Très faible sur les sols
						La prise en compte de ces impacts sera du ressort du ressort du gestionnaire de réseau de distribution en charge des travaux	Nul sur les cours d'eau

Source :IGN ORTHO 20cm®, Georisques, BD TOPAGE | Réalisation : Recurrent Energy France 2026



- Cours d'eau
- Exposition au retrait-gonflement des argiles**
 - Modéré
- Aménagements**
 - Conteneurs BESS
 - Local de stockage
 - Panneaux PV
 - Poste de transformation
 - Réserve incendie
 - Voie SDIS
 - Couloir de circulation bétail
 - Portail
 - Clôture agricole fixe
 - Clôture amovible

Résumé des mesures mises en place

Tableau 5 : Mesures ERC prévues

Mesures d'évitement, de réduction, de compensation ou d'accompagnement				
Numéro	Impact identifié	Type	Description	Planning
Mesure 1	Impacts sur l'environnement liés aux opérations de chantier	Réduction	Mettre en place un Management environnemental du chantier (maitre d'ouvrage)	Durée du chantier
Mesure 2	Impacts sur l'environnement liés aux opérations de chantier	Réduction	Suivre et contrôler le management environnemental du chantier (responsable indépendant)	Durée du chantier
Mesure 3	Dégradation du milieu physique en cas d'apparition de risques naturels	Évitement	Réaliser une étude géotechnique avant travaux	En amont du chantier
Mesure 4	Impacts sur les sols liés aux opérations de chantier	Réduction	Limiter la modification des sols durant le chantier	Durée du chantier
Mesure 5	Pollution des eaux et des sols liée aux opérations de chantier	Réduction	Mettre en œuvre une démarche de maîtrise des risques de pollution des eaux et des sols en phase chantier	Durée du chantier
Mesure 6	Pollution des eaux et des sols liée aux opérations de maintenance	Réduction	Mettre en œuvre une démarche de maîtrise des risques de pollution des eaux et des sols en phase exploitation	Durant l'exploitation
Mesure 7	Modification de l'écoulement d'eau dans un fossé à ciel ouvert	Réduction	Maintenir la continuité des écoulements des eaux dans les fossés	Durant le chantier
Mesure 8	Risque d'incendie se propageant dans le parc et à l'extérieur	Évitement ou réduction	Mettre en œuvre des mesures de préservation et de lutte contre l'incendie	Durant le chantier et l'exploitation
Mesure 9	Production de déchets et dissémination dans l'environnement	Réduction	Mettre en place un plan de gestion des déchets	Durant le chantier, l'exploitation et le démantèlement
Mesure 10	Nuisances de voisinage	Réduction	Adapter le chantier à la vie locale	Durant le chantier
Mesure 11	Dégradation des réseaux existants	Évitement	Déclarer les travaux auprès des gestionnaires de réseaux	En amont et à la fin du chantier
Mesure 12	Dégradation de la ligne électrique aérienne et des poteaux électriques	Évitement	Prévoir le dévoiement d'une ligne électrique aérienne en concertation avec Enedis	En amont du chantier
Mesure 13	Dégradation de la canalisation de gaz	Évitement	Réaliser les travaux en concertation avec GRTGaz	En amont et durant le chantier
Mesure 14	Concurrence du projet photovoltaïque par rapport au projet agricole	Réduction	Assurer la compatibilité entre le projet agricole et le projet photovoltaïque	À l'issue de la phase de chantier. La période préférentielle pour le semis sera l'automne (ou le début du printemps) pour éviter les terrains nus au printemps et l'installation des plantules d'espèces invasives.
Mesure 15	Risque de dégradation de vestiges archéologiques	Réduction	Déclarer toute découverte archéologique fortuite	Durant le chantier
Mesure 16	Risque de propagation d'une plante invasive allergène	Réduction	Contrôler la dissémination du pollen d'Ambroisie	Durant le chantier
Mesure 17	Modification visuelle (couleur, texture) et artificialisation du site par l'installation de locaux préfabriqués	Réduction	Intégrer le poste de livraison et les autres locaux techniques dans le paysage	Durant le chantier de construction
Mesure 18	Visibilité des rangées de modules depuis les lieux de vie proches	Réduction	Planter et densifier les haies autour de l'Aubinaie	Plantation à l'automne suivant la fin du chantier de construction
Mesure 19	Visibilité des rangées de modules depuis les lieux de vie et les routes les plus proches	Réduction	Conserver et entretenir la trame bocagère basse	Mesure appliquée lors de la phase de construction
Mesure 20	Modification visuelle (couleur, texture) et artificialisation du site par l'empierrement des pistes existantes et créées	Réduction	Intégration des pistes internes	Durant le chantier de construction
Mesure 21	L'utilisation de poteaux métalliques renforcerait le sentiment	Réduction	Utilisation de poteaux de bois pour la clôture	Durant le chantier de construction

Mesures d'évitement, de réduction, de compensation ou d'accompagnement				
Numéro	Impact identifié	Type	Description	Planning
	d'artificialisation excessive des parcelles du projet et dégraderait la qualité paysagère perçue			
Mesure 22	Risque élevé de dérangement et de mortalité de la faune pendant les périodes sensibles du cycle biologique des espèces concernées	Réduction	Adaptation calendaire des travaux vis-à-vis des périodes sensibles pour la faune	Durée du chantier
Mesure 23	Risque de piégeage et d'écrasement ou de recouvrement de la petite faune (notamment des amphibiens) au sein de l'emprise des travaux	Réduction	Limitation des risques de mortalité de la faune terrestre au sein de l'emprise des travaux	Durée du chantier
Mesure 24	Tassement du sol, destruction de la végétation, mortalité et dérangement sur la faune terrestre	Réduction	Adaptation des engins de chantier	Durée du chantier
Mesure 25	Risque d'installation de plantes invasives par apport de terre végétale extérieure	Réduction	Limitation du risque d'installation et de prolifération de plantes invasives	Durant l'exploitation
Mesure 26	Perte de territoire et de connectivité pour la faune terrestre	Réduction	Mise en place de clôtures adaptées à la circulation de la petite faune	À la mise en place de la clôture (phase exploitation)
Mesure 27	Dérangement de la faune occasionné par les activités humaines (maintenance, etc.)	Réduction	Programmation des interventions humaines en dehors des périodes sensibles pour la faune	Durant l'exploitation
Mesure 28	Diminution de l'intérêt écologique des prairies sur la faune et la flore, risque de perturbation de la reproduction de l'avifaune	Accompagnement	Gestion agricole extensive de la végétation prairiale au sein du parc	Durant l'exploitation
Mesure de suivi				
Numéro	Impact identifié	Type	Description	Planning
MS 1	-	Suivi	Suivi écologique du parc durant l'exploitation	Réalisation des campagnes d'étude durant la 1ère année d'exploitation, la 2ème, la 5ème, la 10ème, puis la 15ème

Conclusion

L'ensemble des enjeux identifiés ont été pris en compte dans l'implantation du projet. Le projet retenu évite la quasi-totalité des enjeux identifiés lors de l'état initial. Les incidences résiduelles sur les différentes thématiques environnementales et paysagères seront négligeables. Il est attendu un gain écologique sur la parcelle du fait du passage de celle-ci en prairie pâturée.